

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

**Séance du 28 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 28 juin à 19 h, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etaient présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS – Didier KLYSZ – Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON-DUBOSC- Jean-Louis PIQUEPE – Géraldine BON GONELLA – Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Gérard DIAZ - Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Rocio BURMESTER – Thierry ÇAMALBIDE – Vanessa GILBERT – Fabrice HENNION - Aurélien CASTRIC – David SAINT-MELLION – Denise CORTIJO – Bruno LHOSTE - Jean-Jacques URO – Muriel DUZERT

Ayant donné pouvoir : Françoise BARBASTE à Odile BASQUIN – André GOIG à Louis FORTAS – Anne BORRIELLO à Gérard DIAZ – Claire FLOUR à Jacques THOMAS - Anne-Claire CHUBERRE à Bruno COSTES

Etait excusée : Christiane PAGEZE

Etait absent : Jean-Pierre AGNEAUX

Secrétaire de séance : Géraldine BON GONELLA

7 Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

**Délibération n°201906DEAC34 « FINANCES »**

**Objet : Subventions 2019 aux associations**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année de nombreuses associations sont soutenues par la commune, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir au public.

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé un dossier de demande de subvention complet,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions aux associations pour l'exercice 2019.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que les dossiers de demande de subvention ont été examinés conformément aux critères retenus par le Conseil de la Vie Associative (CVA).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer les subventions aux associations selon le détail ci-annexé. Les sommes allouées seront prélevées sur le chapitre 65 article 6574.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
29	22	27
Pour	Contre	Abstentions
27	0	0
Date de la convocation : 20 juin 2019		
Date d'affichage : 20 juin 2019		

Le Maire,



**Bruno COSTES**

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le
- publication le

**- 5 JUL. 2019**

**- 5 JUL. 2019**

Accusé de réception en préfecture  
031-213104177-20190628-201906DEAC34-  
DE  
Date de télétransmission : 05/07/2019  
Date de réception préfecture : 05/07/2019